



Eau / assainissement / Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Publié le 26/05/2023 – Mis à jour le 24/07/2023

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Agglomération est compétente en matière d'eau, d'assainissement et de pluvial. En plus de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi), c'est désormais l'intégralité du cycle de l'eau qui est géré par les services de l'agglomération, de la première goutte d'eau qui tombe du ciel et qui menace parfois vos biens, à celle qui coule à votre robinet, en passant par les eaux usées.

A ce titre, LMV adhère aux syndicats mixtes chargés de l'exercice de tout ou partie de ces compétences sur le territoire intercommunal.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/luberon-monts-de-vaucluse/vivre-ici/eau-assainissement/>